

## **Pour en finir avec deux ans de blocage conventionnel, la CSMF s'oppose à la reconduction tacite de la convention**

La CSMF a signé avec conviction la convention médicale de 2005. Celle-ci a fonctionné de façon satisfaisante pendant les deux premières années et apporté des avancées significatives parmi lesquelles :

- ▶ Une nouvelle **dynamique de maîtrise médicalisée** qui a permis la réalisation de plus de **2 milliards d'euros** d'économies pour l'assurance maladie, une partie de ces économies devant permettre le financement de la remise à niveau des honoraires médicaux.
- ▶ L'engagement d'une **dynamique de réactualisation des tarifs des actes médicaux** dont certains étaient restés bloqués depuis près de 15 ans : la revalorisation du tarif des consultations avec un C porté de 20 € à 22 € et la signature du C à 23 € dont la mise en œuvre a été stoppée, les majoration nourrisson et enfant (MNO et MGE) les consultations des spécialistes portées de 25 € à 28 €, l'extension du C2 dont la mise en œuvre a été là encore bloquée, la rémunération du forfait pour les ALD (40 €), la revalorisation des actes techniques par la mise en place de la CCAM technique, dont la troisième tranche qui permettrait d'atteindre la valeur cible pour l'ensemble des actes est toujours bloquée.
- ▶ La reconnaissance de la **PDS volontaire, organisée** et désormais **rémunérée** y compris les samedis, jours fériés et les ponts, en ville pour les médecins généralistes et en cliniques pour certains médecins spécialistes.
- ▶ La mise en place de **mesures incitatives pour la démographie médicale** (majorations de 20 % des honoraires médicaux dans les zones sous dotées).
- ▶ **La préservation du secteur 2** et l'ouverture d'un **espace de liberté** pour les médecins de secteur I hors parcours de soins.
- ▶ Le principe de la **CCAM clinique** dont la mise en œuvre est à présent très attendue notamment par l'ensemble des spécialités cliniques.
- ▶ Le projet de création par étapes d'un **secteur optionnel** ouvert à l'ensemble des médecins, toutes spécialités confondues, de secteur 2 comme de secteur 1, et indispensable pour répondre à l'obligation sociale et morale de solvabilisation des soins, reste toujours en attente de négociation.

Ceci, malgré une communication inappropriée des caisses d'assurance maladie sur le parcours de soins qui a impacté fortement certaines spécialités cliniques. Les mesures de correction prévues n'ont pu être que partiellement déployées et restent toujours en suspens.

Depuis 2007, la CSMF constate que le système conventionnel est en panne et que l'esprit de la convention est dévoyé.

Le gouvernement, après avoir créé des obstacles comme la mise en place des stabilisateurs économiques destinés à retarder de six mois l'entrée en application de toute mesure de revalorisation tarifaire, ou la création des contrats individuels dans les LFSS 2008 et 2009, a prétexté les EGEOS, puis la réforme « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » pour bloquer la vie conventionnelle.

Pire, il s'est appuyé sur la complicité des syndicats hostiles à la convention qu'il a réunis, l'un comme signataire, l'autre comme invité permanent pour conduire la convention à l'échec.

A l'évidence, la mise en oeuvre de la loi et surtout des futures Agences Régionales de Santé sera le prétexte à de nouveaux retards et la perspective d'un déficit record de plus de 21 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale en 2009 laisse augurer un Projet de Loi de Financement pour 2010 avec un nouveau plan de redressement où aucune marge de manœuvre ne sera offerte aux partenaires conventionnels.

Ainsi, les négociations conventionnelles ouvertes depuis déjà deux ans sans aucun résultat concret relèvent d'une formidable hypocrisie que la CSMF dénonce.

C'est pourquoi, constatant qu'il n'y a plus d'intérêt à prolonger la convention actuelle au-delà de son terme légal, **la CSMF réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé, sous réserve que le cadre législatif reste en l'état, de s'opposer à sa reconduction tacite au-delà du 11 février 2010.**

Par cette décision, **la CSMF, premier syndicat médical français ne dénonce pas la convention actuelle**, et continuera de siéger dans toutes les instances conventionnelles, jusqu'au terme légal du 11 février 2010, **mais refuse de voir la profession continuer à perdre du temps, et propose de passer dès maintenant à l'élaboration de la future convention**, laquelle devra intégrer la réforme qui est en passe d'être adoptée.